



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juillet 2026
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2814 \(2026\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a décidé de proroger jusqu'au 31 janvier 2027 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Il couvre les principaux faits survenus depuis le précédent rapport, en date du 14 avril 2026 ([S/2026/325](#)).

2. Malgré les difficultés persistantes qui continuent de perturber sérieusement la vie quotidienne de la population haïtienne, des mesures ont été prises pour faire avancer la transition politique et renforcer les capacités en matière de sécurité, notamment la publication d'un nouveau décret électoral le 2 juillet et l'annonce d'un budget électoral révisé le 3 juillet. Néanmoins, divers acteurs politiques ont continué à demander que des mesures plus énergiques soient prises pour rétablir la sécurité et la gouvernance démocratique. Face à l'intensification de la violence des gangs à Port-au-Prince et ailleurs, la Force de répression des gangs a commencé ses opérations et accéléré son déploiement, tandis que les autorités haïtiennes ont continué de s'employer à renforcer les capacités nationales en matière de sécurité, faire progresser les initiatives de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, et consolider le système judiciaire. À cet effet, les autorités ont mis en place des unités judiciaires spécialisées chargées des enquêtes et des poursuites concernant les crimes de masse, les violences sexuelles et les délits financiers.

II. Politique et bonne gouvernance

Évolution de la situation politique

3. Alors que des voix s'élèvent pour demander l'accélération des préparatifs électoraux et la fin de la période de transition, les partis politiques se font de plus en plus entendre sur ce sujet. Le 20 avril, plusieurs organisations politiques signataires du Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections, dont l'Organisation du peuple en lutte, le Parti haïtien Tèt kale, En avant, l'Alliance pour une société sans exclusion et Konbit pou bati Ayiti, ont publié un communiqué dans lequel elles exprimaient leur préoccupation face à la lenteur des préparatifs électoraux. Elles ont également demandé que les signataires du Pacte, les autorités nationales et le Conseil électoral provisoire tiennent des consultations afin de renforcer l'administration



électorale et de redynamiser le processus électoral. Dans un communiqué publié le 23 avril, le groupe Platfòm ayisyen pou Ayiti a dénoncé les retards pris dans les préparatifs électoraux.

4. À la suite d'échanges avec le Conseil électoral provisoire et d'autres parties prenantes, lors d'une conférence de presse tenue le 9 mai, le Premier Ministre, Alix Didier Fils-Aimé, a indiqué que les conditions de sécurité actuelles pourraient empêcher la tenue d'élections en août, mais que le premier tour du scrutin pourrait avoir lieu avant la fin de l'année. Il a réaffirmé que les autorités étaient déterminées à faire en sorte qu'un président élu prenne ses fonctions au plus tard le 7 février 2027. Il a également déclaré que le déploiement de la Force de répression des gangs et le renforcement de la Police nationale d'Haïti et des Forces armées d'Haïti étaient essentiels pour créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections.

5. Le BINUH a continué de promouvoir un dialogue inclusif et constructif entre les parties prenantes nationales à l'appui du processus politique. Le 16 avril, il a organisé des consultations avec des représentants du secteur privé, notamment des chambres de commerce nationales, portant sur le processus électoral et constitutionnel et sur les moyens d'accélérer le rétablissement des institutions démocratiques. Le 27 avril, devant plus de 50 représentants de la société civile, d'organisations de jeunes, d'organisations de femmes, de groupes religieux, d'associations de médias et du secteur privé, il a présenté les efforts déployés par la communauté internationale, notamment au sein du Conseil de sécurité, pour soutenir Haïti. Les participants ont souligné que le dialogue entre les parties prenantes haïtiennes restait essentiel pour renforcer la confiance dans la transition et les processus électoraux.

6. Les processus politiques et électoraux sont restés étroitement liés aux préoccupations concernant les conditions de sécurité. Lors d'une interview accordée le 1^{er} mai, le Premier Ministre a réaffirmé son opposition à toute négociation avec les gangs et présenté une stratégie visant à lutter contre la violence des gangs, fondée sur la sécurité, la justice et la réinsertion socioéconomique des jeunes, sous l'égide de la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion. Le 18 mai, il a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à vaincre les gangs et à rétablir la sécurité, tout en soulignant que la tenue d'élections crédibles nécessitait des conditions de sécurité adéquates.

7. Les acteurs politiques ont fait part de leurs inquiétudes s'agissant de l'avancée du rétablissement de la sécurité et des préparatifs électoraux. Dans une lettre ouverte datée du 19 mai et adressée au corps diplomatique, la coalition signataire de l'accord intitulé « Consensus politique pour le redressement national et la réorientation de la transition » a dénoncé l'incapacité des autorités nationales à organiser des élections en 2026 et demandé de nouveaux mécanismes de gouvernance transitoire ainsi que la mise en œuvre d'un nouveau plan national de sécurité. Le 28 mai, la coalition Assemblée des signataires du Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections a demandé que des consultations soient organisées entre les autorités nationales et l'ensemble des parties prenantes afin de trouver des moyens de rétablir la sécurité, d'accélérer les préparatifs électoraux et de mener à bien la transition. Le 6 juin, la coalition Forces politiques et sociales de l'opposition progressiste a publié un communiqué dénonçant l'incapacité du Gouvernement à rétablir la sécurité et à garantir la tenue des élections ; elle a ensuite demandé que soit organisée une conférence politique nationale pour discuter du rétablissement d'un dispositif de gouvernance transitoire bicéphale.

8. Le Secrétaire général s'est rendu en Haïti le 16 juin en signe de solidarité avec le peuple haïtien. Il a rencontré le Premier Ministre, des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des représentants de la société civile et du secteur privé, ainsi que les responsables de la Force de répression des gangs, pour insister sur les graves répercussions de la violence des gangs. Il a réaffirmé l'engagement du système des

Nations Unies à continuer d'appuyer un processus politique dirigé par les Haïtiens et exhorté la communauté internationale à déployer rapidement et complètement la Force de répression des gangs, à soutenir la transition politique et le relèvement, notamment en offrant aux jeunes Haïtiens des solutions autres que l'adhésion aux gangs, et à financer l'aide humanitaire conformément aux besoins recensés. Le 17 juin, lors d'une rencontre avec le Président de la République dominicaine, le Secrétaire général a salué la contribution apportée par ce pays à l'action menée par plusieurs pays et par les entités des Nations Unies pour lutter contre la violence des gangs en Haïti, et s'est félicité des mesures prises récemment pour renforcer le dialogue bilatéral entre les deux pays.

9. Le Gouvernement a continué de demander à la communauté internationale de soutenir Haïti. Au cours de sa visite aux États-Unis d'Amérique, du 19 au 24 avril, le Premier Ministre a examiné les moyens de lutter contre l'insécurité et de renforcer les capacités institutionnelles avec des partenaires régionaux et internationaux, dont la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque interaméricaine de développement et le Secrétaire général de l'Organisation des États américains. Le 23 avril, le Premier Ministre a présenté un exposé au Conseil de sécurité et s'est entretenu avec le Secrétaire général. Il a également abordé la question du déploiement de la Force de répression des gangs avec plusieurs États Membres qui y contribuent. Lors d'une visite au Saint-Siège du 6 au 11 mai, il a évoqué avec le pape Léon XIV et des interlocuteurs religieux la nécessité d'un soutien fondé sur la foi et du dialogue interreligieux.

Préparatifs électoraux

10. Malgré des difficultés opérationnelles et des problèmes de sécurité persistants, le Conseil électoral provisoire a poursuivi les préparatifs électoraux. Grâce au soutien logistique et technique des entités des Nations Unies, il a mené à bien des évaluations de l'accessibilité dans 9 des 10 départements d'Haïti, en coopération avec la Police nationale d'Haïti et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et procédé à des essais d'un système d'inscription sur les listes électorales au moyen de tablettes.

11. Les entités des Nations Unies ont continué d'apporter un soutien électoral coordonné en fournissant une assistance technique et des conseils pratiques et en menant des initiatives de participation citoyenne. Le BINUH et plusieurs autres entités des Nations Unies ont aidé le Conseil électoral provisoire à organiser, en partenariat avec l'Université d'État d'Haïti, une conférence internationale qui s'est tenue du 28 au 30 mai et avait pour objectif de soutenir le dialogue national, de renforcer la collaboration avec les parties prenantes et de coordonner l'assistance internationale apportée au processus électoral. Cette manifestation a réuni une centaine de participants (employés des institutions nationales, représentants de la société civile et du monde universitaire et spécialistes nationaux et internationaux des élections), dont une quarantaine de femmes, qui se sont penchés sur les principaux enjeux liés aux élections, notamment l'insécurité, les nouvelles technologies, la participation des femmes et le règlement des contentieux électoraux.

12. Parallèlement, en partenariat avec les autorités nationales et les organisations de la société civile, le BINUH a lancé une série d'activités de sensibilisation ciblant les électeurs qui votent pour la première fois, afin de leur permettre de mieux comprendre le processus électoral, notamment l'inscription sur les listes électorales, et de les encourager à participer à la vie politique. Le 2 juin, la première activité s'est déroulée à Port-au-Prince et a réuni environ 70 personnes, dont près de la moitié étaient des femmes. Des manifestations similaires ont été organisées le 18 juin au Cap-Haïtien (département du Nord) et le 23 juin aux Cayes (département du Sud).

13. Le 2 juin, le Conseil des ministres a adopté un décret électoral modifié visant à aligner le cadre électoral sur les dispositions du Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections en introduisant des réformes institutionnelles et procédurales, notamment des mesures de transparence et un recours accru à la transmission électronique des résultats. Ce décret, qui vise à réduire la fragmentation politique, a établi des critères d'éligibilité plus stricts pour les partis politiques et les candidats indépendants, notamment la nouvelle obligation de démontrer, pour les premiers, qu'ils comptent au moins 30 000 adhérents, et pour les seconds, qu'ils ont recueilli l'appui de 150 000 personnes. Par ailleurs, le règlement des contentieux électoraux est désormais assuré par des organes judiciaires indépendants composés de professionnels du droit, ce qui marque un changement par rapport aux dispositions antérieures. Le décret établit également une distinction entre les fonctions stratégiques et opérationnelles du Conseil, en confiant la mise en œuvre à un Directeur général nommé par le Gouvernement, tandis que le rôle des conseillères et conseillers est circonscrit au contrôle. Dans un communiqué publié le même jour, le Conseil électoral provisoire, estimant que cette dernière disposition menaçait son indépendance, a rejeté la nomination du nouveau Directeur général, qui a prêté serment le 5 juin.

14. Le 5 juin également, plus de 20 groupes politiques, signataires et non signataires du Pacte national, ont publié un communiqué dans lequel ils ont affirmé que le décret électoral privait le Conseil électoral provisoire de son autorité et mis en garde contre le risque d'une crise préélectorale. Dans ce contexte, le BINUH a intensifié ses bons offices afin d'encourager le dialogue entre les parties prenantes nationales et de favoriser la coopération entre le pouvoir exécutif et les autorités électorales, dans le but d'accélérer le processus menant aux élections. Le 7 juin, le Premier Ministre, les membres du Conseil et certains partis politiques, dont l'Organisation du peuple en lutte, le Parti haïtien Tèt kale, Konbit pou bati Ayiti, le Mouvement national pour la transparence, Tèt ansanm pour le progrès d'Haïti et Renmen Ayiti, ont entamé des consultations afin de trouver une issue et de faire avancer les préparatifs électoraux. Alors que d'autres groupes politiques demandaient des débats plus inclusifs, le 2 juillet, le Premier Ministre a présidé une réunion du Conseil des ministres lors de laquelle ont été approuvées un petit nombre de modifications du décret électoral du 2 juin, lesquelles ont ensuite été publiées au journal officiel le même jour.

15. Les débats sur le budget électoral se sont poursuivis après que le Gouvernement a fait part de ses préoccupations concernant l'efficacité des dépenses et le budget électoral proposé, d'un montant de 230 millions de dollars. Le 3 juillet, le Gouvernement et le Conseil électoral provisoire se sont mis d'accord sur un budget de 120 millions de dollars pour le déroulement des opérations électorales et ont publié un communiqué conjoint dans lequel ils ont réaffirmé leur volonté commune de faire avancer le processus électoral. Le calendrier électoral fait également l'objet d'un examen, l'objectif étant de définir les mesures et les étapes importantes et leur enchaînement en vue du rétablissement des institutions démocratiques.

III. Sécurité, état de droit et droits humains

Violence armée

16. Les opérations de lutte contre les gangs menées par des unités de police spécialisées, qui visent à reprendre le contrôle des principaux axes routiers et à dégager des itinéraires stratégiques, ont contraint les membres des gangs à se retirer de certains lieux stratégiques à Delmas et à Port-au-Prince et permis de rétablir partiellement la présence de l'État. Les forces de sécurité ont sécurisé des sites institutionnels tels que les universités et les bâtiments administratifs situés autour du Champs-de-Mars. Toutefois, ces avancées restent fragmentées et fragiles. Plusieurs opérations aériennes

menées avec le soutien d'une société militaire privée étrangère ont aussi été signalées à Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite. En même temps, les gangs ont continué à exercer leur influence sur une bonne partie de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, notamment dans les communes de Carrefour, Cité-Soleil, Gressier et Croix-des-Bouquets. Simultanément, les affrontements violents entre gangs rivaux, liés au contrôle des sources de revenus illicites et aux activités d'extorsion dans la zone connue sous le nom de La Plaine de Cul-de-Sac, qui couvre certaines zones de Cité-Soleil et de Croix-des-Bouquets, se sont intensifiés. Par conséquent, au moins 542 personnes ont été tuées et 355 autres blessées, d'après le BINUH et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Environ 23 % des victimes étaient des membres de la population locale. Au cours des affrontements, les membres de gangs ont commis des violences sexuelles contre les habitants et violé au moins 176 femmes et filles. Les violences dans ces régions ont entraîné le déplacement forcé d'au moins 18 000 personnes, perturbé les activités économiques et les services de base, notamment dans les établissements de santé, et menacé les infrastructures critiques ainsi que les principales activités du secteur privé. Dans plusieurs quartiers, on a continué de signaler des enlèvements perpétrés par des membres de gangs ainsi que par des individus portant des uniformes de police.

17. La violence des gangs s'est intensifiée dans les départements de l'Artibonite et du Centre et s'est étendue au département du Sud-Est. Entre le 29 mars et le 30 avril, les attaques de gangs se sont intensifiées dans le département de l'Artibonite, à Petite-Rivière-de-l'Artibonite, Dessalines, Saint-Marc, L'Estère et Gonaïves. Elles ont fait au moins 122 morts et 70 blessés parmi la population locale. La présence croissante des gangs le long des principaux axes de transport du département de l'Artibonite a restreint de plus en plus la liberté de circulation et perturbé l'acheminement des fournitures essentielles et l'accès aux services de base. Les opérations de sécurité ont infligé des pertes aux gangs, mais elles n'ont pas grandement réduit leur capacité de semer la violence, en particulier le long de la route nationale 1. Le 29 mai, une embuscade tendue le long de cette route, près de Verrettes (département de l'Artibonite), a coûté la vie à quatre policiers, selon la Police nationale d'Haïti.

18. Dans le département du Sud-Est, la présence policière a été renforcée dans la localité de Seguin suite à la multiplication des attaques menées par des gangs. Le 20 avril, une attaque repoussée par les forces de sécurité s'est soldée par la mort de 14 membres de gangs, selon la police nationale. Le 30 mai, une autre attaque à Belle-Anse a coûté la vie à au moins trois hommes qui y habitaient, d'après les autorités locales. Ces faits montrent que les activités des gangs continuent de s'étendre dans des zones du département du Sud-Est qui étaient jusqu'alors moins touchées.

19. Les groupes d'autodéfense et les attroupements spontanés ont continué d'être à l'origine de violences et de violations des droits humains, tuant des personnes soupçonnées d'appartenir à des gangs ou de collaborer avec eux, ainsi que des personnes accusées d'autres infractions, le plus souvent des vols. Des actes de violences collectives ont été recensés dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite, où des personnes ont été brutalement tuées par des membres de la population locale ou par des groupes d'autodéfense : certaines ont été battues à mort à coups de bâtons, de machettes ou de pierres et leurs corps ont parfois été incendiés. On recense au moins 87 victimes (84 hommes, 2 femmes et une fille).

20. Lors d'une réunion extraordinaire tenue le 12 mai, le Conseil des ministres a examiné des mesures visant à renforcer les capacités opérationnelles des institutions chargées du maintien de l'ordre. Le 29 mai, lors de la remise des diplômes de la trente-sixième promotion du programme de formation de la police, le Premier Ministre a réaffirmé la politique de tolérance zéro à l'égard des gangs et la détermination de l'État à reprendre le contrôle des zones dans lesquelles ils sévissent. À cette occasion, 1 192 nouveaux agents, dont 238 femmes, ont rejoint les effectifs dans le cadre du programme

« P4000 Plus », qui vise à accroître les capacités de la police. Le Ministère de la défense a également souligné que le Gouvernement était déterminé à renforcer les Forces armées d'Haïti et a mené une campagne nationale de recrutement dans les dix départements, du 8 au 19 juin, afin d'augmenter les effectifs militaires. Le 5 juillet, une première cohorte de 665 nouvelles recrues, dont 98 femmes, a commencé sa formation militaire à Port-au-Prince.

Justice, impunité et corruption

21. Le 27 mai, le Gouvernement a inauguré deux unités judiciaires spécialisées chargées des enquêtes et des poursuites concernant les crimes de masse, les violences sexuelles et les affaires de criminalité financière ; la cérémonie s'est déroulée en présence de membres du Gouvernement, du Président du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, ainsi que d'autres responsables et de représentants de la société civile. Ces unités, créées en avril 2025, ont été mises en place grâce au soutien technique et logistique du BINUH, du HCDH et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Dans son allocution, le Premier Ministre a souligné que la création de ces unités témoignait de la volonté du Gouvernement de renforcer l'état de droit et de lutter contre l'impunité en renforçant les capacités judiciaires en matière d'enquêtes et de poursuites relatives aux crimes graves et complexes.

22. Le système judiciaire a continué d'enquêter sur les affaires de corruption, mais les progrès sont restés limités. Début avril, la Cour d'appel de Port-au-Prince a annulé la décision d'un juge d'instruction de traduire en justice un ancien sénateur pour détournement de fonds publics et prise illégale d'intérêt, ainsi que l'ancien Président du Sénat pour entrave à la justice.

23. Quelques progrès ont été enregistrés dans plusieurs affaires judiciaires très médiatisées. Le 28 avril, la Cour d'appel de Port-au-Prince a ordonné le renvoi en justice de plusieurs prévenus dans l'affaire de trafic d'armes de 2022 concernant des membres de l'Église épiscopale d'Haïti (voir [S/2026/325](#)). Le juge d'instruction de la Cour d'appel a continué d'entendre des témoins et d'autres personnes dans le cadre de l'affaire relative à l'assassinat de l'ancien Président Jovenel Moïse.

24. Les poursuites concernant des affaires emblématiques en matière de droits humains, notamment les massacres de Grande Ravine (2017), La Saline (2018), Bel Air (2019) et Pont Sondé (2024), n'ont pas progressé. Dans l'affaire Wharf Jérémie (décembre 2024), peu de progrès ont été enregistrés depuis que le procureur a décidé, en mars 2026, de demander des mandats d'arrêt contre 10 personnes.

25. Le 14 mai, afin de préserver la continuité des services judiciaires, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a nommé 120 magistrats haïtiens, dont des juges de paix, des juges de première instance et des juges affectés aux cours d'appel et aux tribunaux du travail.

26. Le 28 mai, avec le soutien du BINUH, le comité de suivi de la chaîne pénale a réuni 26 acteurs clés, parmi lesquels des juges, des procureurs, des représentants du Ministère de la justice, de l'administration pénitentiaire, de l'Office de protection du citoyen, du barreau et d'organisations non gouvernementales, afin de discuter de la détention provisoire prolongée. En ce qui concerne la surpopulation au Centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi, où l'on estime à plus de 760 le nombre de détenus (mineurs et adultes) dans un établissement conçu pour accueillir 93 mineurs, le comité a formulé des recommandations urgentes, visant notamment à accélérer le traitement des affaires au parquet et aux cabinets d'instruction et à augmenter le nombre d'audiences pénales. Le BINUH et le HCDH ont continué d'aider le tribunal de Cap-Haïtien à reprendre ses audiences. Sur les 22 affaires examinées entre le 25 mai et le 10 juin, six concernaient des mineurs, dont quatre ont été remis en liberté. Depuis le 19 mai, le BINUH aide le Ministère de la justice et de la sécurité publique à élaborer un

décret portant sur la réorganisation du service d'inspection judiciaire chargé de superviser le travail des procureurs et des greffiers.

27. Au 30 juin, la population carcérale nationale s'élevait à 7 563 détenus, dont 413 femmes, 263 garçons et 20 filles. De plus, 49 décès en détention (47 hommes et 2 femmes) ont été signalés au cours du premier semestre de 2026, contre 62 au cours de la même période en 2025. Les personnes en détention provisoire représentent 82 % de la population carcérale totale, et la surpopulation carcérale reste très importante, avec un taux d'occupation estimé à 313 % et un espace de vie moyen de 0,31 m² par détenu. Au cours de la période considérée, le BINUH et le HCDH ont continué d'apporter leur concours à l'examen du statut juridique des mineurs détenus, en se coordonnant avec les autorités judiciaires pour repérer les cas où les mineurs peuvent bénéficier d'une remise en liberté, faciliter l'exécution des décisions de remise en liberté et accélérer le traitement des affaires en instance.

Désarmement, démantèlement et réinsertion et lutte contre la violence de proximité

28. Grâce à sa collaboration avec l'équipe spéciale interministérielle et interinstitutionnelle chargée du désarmement, du démantèlement et de la réinsertion et la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, le BINUH a appuyé les efforts déployés pour renforcer l'appropriation du programme par le pays et promouvoir des réponses intégrées, notamment en intégrant dans le cadre national des approches tenant compte des besoins des jeunes et des enfants. Du 2 au 27 avril, le BINUH a facilité la tenue de consultations avec les institutions nationales, les organisations de la société civile et la Force de répression des gangs sur l'appui que l'ONU et la communauté internationale pourraient apporter à l'exécution d'un programme de désarmement, de démantèlement et de réinsertion dirigé par les Haïtiens ainsi qu'à la mise en œuvre de la réforme de la justice, au renforcement du contrôle interne et à la lutte contre l'impunité. Ces échanges ont servi de fondement à la lettre adressée au Conseil de sécurité le 29 mai (S/2026/449), dans laquelle étaient présentés un éventail d'options envisageables et les coûts y associés.

29. Le 12 mai, la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, avec le soutien du BINUH, a présenté aux membres du corps diplomatique sa feuille de route et ses priorités stratégiques, qui mettent l'accent sur des approches par étapes pour le désengagement, la réinsertion et la réintégration des enfants et des jeunes ayant été associés à des gangs, notamment dans le cadre d'initiatives de proximité.

30. Du 4 au 8 mai, le BINUH a facilité la visite en Haïti de deux représentantes de haut niveau de l'Agence colombienne pour la réintégration et la normalisation, l'objectif étant de mettre en commun les enseignements tirés en matière de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, ainsi que de gestion des armes et des munitions, afin de guider l'élaboration d'approches dirigées par les Haïtiens eux-mêmes.

31. Le BINUH et ses partenaires ont continué à soutenir l'initiative « Ti Mondial », un projet sportif au service de la paix mené par le Ministère de l'éducation et une organisation non gouvernementale. Lancée le 10 juin à Port-au-Prince, aux Cayes et au Cap-Haïtien, cette initiative a mobilisé 2 400 garçons et filles, élèves de 48 écoles publiques, afin de promouvoir la participation des jeunes et de proposer des alternatives à l'enrôlement dans les gangs.

Institutions nationales des droits humains et organisations de la société civile

32. En avril, 40 cas dans lesquels des policiers auraient été impliqués dans des exécutions sommaires, recensés par le BINUH et le HCDH au premier trimestre 2026, ont été transmis à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti afin de faciliter les enquêtes ultérieures et la mise en œuvre de mesures appropriées. Des progrès ont été

constatés dans les 125 affaires (concernant 222 victimes) transmises en 2025. L'Inspection générale a achevé l'instruction de 22 dossiers, pour lesquels les rapports de clôture sont en attente, tandis que 20 autres dossiers nécessitent des vérifications supplémentaires avant de pouvoir être clôturés. Les autres cas font toujours l'objet d'une enquête. Le BINUH et le HCDH apportent un soutien technique à l'Inspection générale afin de faciliter le contact avec les victimes ou les témoins potentiels dans le cadre des 43 affaires faisant l'objet d'une enquête.

33. Parallèlement à leur collaboration continue avec les mécanismes nationaux de suivi, le BINUH et le HCDH ont continué d'appuyer les efforts déployés pour renforcer les garanties en matière de droits humains dans le cadre des opérations de sécurité. À la demande de la Police nationale d'Haïti, ils ont lancé une initiative de formation à grande échelle sur les droits humains et l'emploi de la force à l'intention des unités de police spécialisées qui participent aux opérations de lutte contre les gangs. En mai et juin, plus de 1 300 agents et 30 commandants d'unités de police spécialisées ont participé à 27 sessions de formation organisées conjointement par des policiers haïtiens et des membres du personnel des Nations Unies. Le BINUH et le HCDH ont également organisé une formation postérieure au déploiement sur les droits humains à l'intention de la Force de répression des gangs : 270 membres de la Force ont ainsi été formés sur des thèmes tels que la protection de l'enfance et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

34. Le BINUH et le HCDH ont continué d'appuyer l'action visant à renforcer le respect du principe de responsabilité et à lutter contre la corruption au moyen de mécanismes de contrôle citoyen. En avril et mai, 149 représentants d'organisations de la société civile (84 hommes et 65 femmes) venant de huit départements ont renforcé leurs capacités à élaborer et à utiliser des outils de collecte de données liées à la corruption conçus localement et à établir et présenter des rapports à l'Office de la protection du citoyen. Depuis le lancement du projet en 2025, six cas de corruption touchant des institutions locales ont été recensés et signalés par les organisations de la société civile participantes.

35. Avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix et en collaboration avec le Conseil électoral provisoire, le BINUH et le HCDH ont organisé des formations à l'intention de 369 journalistes (339 hommes et 30 femmes) dans cinq départements, dans le but de favoriser le déroulement pacifique des élections, de promouvoir le respect des droits humains dans la couverture médiatique et de renforcer les capacités des professionnels des médias de lutter contre les discours de haine, la désinformation et la désinformation. Entre avril et juin, le BINUH et le HCDH ont aidé une association nationale des médias à organiser une formation sur les pratiques exemplaires à l'intention de plus de 200 journalistes des médias en ligne en Haïti et dans la diaspora.

36. Dans le cadre de l'action menée pour renforcer la participation des jeunes à la lutte contre la violence et à la promotion des droits humains, les clubs de paix et d'intégrité, soutenus par le Fonds pour la consolidation de la paix et créés par le BINUH et le HCDH dans 15 établissements scolaires publics de la capitale, ont continué de sensibiliser les jeunes aux droits humains, aux droits civiques et au règlement des différends par des moyens non-violents. Entre avril et mai, 40 élèves (20 garçons et 20 filles) ont participé à ces activités, dans le prolongement d'une initiative similaire qui avait bénéficié à environ 500 jeunes (238 garçons et 257 filles) en 2025. Les initiatives de lutte contre la désinformation et la désinformation, les discours de haine et le harcèlement en ligne, notamment la création de 11 clubs d'éducation aux médias et à l'information dans les départements de l'Ouest, du Centre et du Sud-Est, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ainsi que l'intégration de ces sujets dans le programme scolaire national, ont également contribué à favoriser l'engagement civique des jeunes.

37. Dans un contexte de litiges fonciers persistants qui attisent les tensions communautaires et la violence dans tout le pays, le BINUH et le HCDH ont appuyé les efforts déployés pour renforcer les mécanismes locaux de règlement des conflits par la médiation communautaire, dans le cadre d'approches conformes aux normes internationales relatives aux droits humains et à l'état de droit. Le 13 mai, en partenariat avec une organisation locale de la société civile, le BINUH et le HCDH ont lancé une initiative de consultation qui a réuni 70 acteurs institutionnels et communautaires (19 femmes et 51 hommes) afin de résoudre les problèmes liés aux litiges fonciers.

IV. Informations actualisées concernant la résolution 2793 (2025) du Conseil de sécurité

38. Conformément à la résolution 2793 (2025) du Conseil de sécurité, le Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti (BANUH) a apporté un soutien logistique et opérationnel à la Force de répression des gangs et au BINUH et mis en place les infrastructures, les systèmes et les capacités opérationnelles nécessaires pour pérenniser ces activités et en étendre la portée. Par ailleurs, l'évolution de la situation de sécurité dans certaines zones de Port-au-Prince et des départements de l'Artibonite, du Centre et du Sud-Est a encore accru la nécessité d'accélérer la planification du futur déploiement de la Force et de l'expansion de ses opérations.

39. Le BANUH s'est attaché à prendre les dispositions opérationnelles, logistiques et administratives nécessaires pour soutenir le déploiement progressif et le maintien de la Force de répression des gangs. Il a également établi une présence opérationnelle à Camp Vertières, qui constitue le principal centre opérationnel de la Force, abritant son quartier général et les principaux contingents, ce qui permet une utilisation immédiate pendant que le développement des infrastructures se poursuit pour répondre aux nouveaux besoins. Il a aussi mis en place des moyens d'évacuation sanitaire et une installation médicale de niveau 2. Conformément aux modalités convenues pour leur déploiement, l'accès des membres du personnel de la Force à un soutien médical de niveau 3 reste subordonné à la conclusion en temps voulu d'arrangements juridiques et administratifs entre les États Membres qui fournissent ce soutien et les pays qui fournissent des contingents à la Force. Le BANUH aide les parties prenantes qui en font la demande à mettre en œuvre ces dispositions.

40. Le 25 mai, le Centre d'opérations conjoint a été mis en service : il fournit une plateforme intégrée de commandement, de coordination et de planification opérationnelle. Le BANUH a également achevé les préparatifs nécessaires pour assurer le logement du personnel de la Force de répression des gangs dans des zones désignées de l'aéroport et dans une base opérationnelle avancée près du port. De plus, des évaluations et des préparatifs ont été entrepris en vue de la construction d'installations supplémentaires au port, d'une autre base opérationnelle avancée dans la capitale et d'autres sites en dehors de Port-au-Prince, afin de faciliter l'expansion à venir des opérations.

41. Le commandant de la Force de répression des gangs est arrivé en Haïti le 14 mai, accompagné d'officiers d'état-major et de membres du personnel affectés à la compagnie d'appui au quartier général de la force. Le même jour, des membres du personnel jamaïcain ont été déployés dans le cadre d'une équipe itinérante de formation chargée d'appuyer les activités de formation initiale et de formation préalable au déploiement, qui se sont achevées le 31 mai ; d'autres membres du personnel jamaïcain, dont le commandant adjoint de la force, sont arrivés en Haïti le 11 juin. Entre le 1^{er} et le 8 juillet, 336 membres du contingent sri-lankais sont arrivés dans la capitale. Ces arrivées ont porté l'effectif de la composante militaire de la Force à 1 083 militaires au 8 juillet, les contingents mongol, jamaïcain et sri-lankais venant s'ajouter aux troupes d'infanterie tchadiennes, aux effectifs salvadoriens et aux agents de la police militaire

guatémaltèque déjà présents sur le terrain. Au 8 juillet également, la composante civile de la Force de répression des gangs comptait 16 membres, dont le Représentant spécial de la Force.

42. Le 1^{er} juin, la Force a effectué ses premières patrouilles autour de la base opérationnelle avancée de Port-au-Prince, ce qui a marqué le début de ses activités opérationnelles. Le 21 juin, elle a mené sa première opération ciblée dans la commune de Tabarre, à Port-au-Prince, qui s'est soldée par l'arrestation de 14 personnes et la destruction de centaines de cocktails Molotov. L'opinion publique restait mitigée sur le rôle de la Force, mais dans l'ensemble, les médias ont présenté cette opération comme la preuve d'une mobilisation internationale croissante à l'appui des efforts déployés par les Haïtiens en matière de sécurité.

43. Les préparatifs se sont poursuivis en vue du prochain déploiement d'effectifs tchadiens, d'un contingent de soutien mongol supplémentaire, d'officiers d'état-major péruviens, de membres de la police militaire guatémaltèques et d'unités d'infanterie et du génie sri-lankaises. Dans le même temps, les initiatives visant à faciliter les contributions futures d'autres États Membres se sont poursuivies.

44. À l'issue de consultations avec les parties prenantes, le BANUH a commencé à appliquer le cadre de sa politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, pour appuyer la Police nationale d'Haïti et les Forces armées d'Haïti lorsqu'elles mènent des opérations conjointes avec la Force de répression des gangs ; à cet effet, il a mis au point des mécanismes de gouvernance, procédé à des évaluations des risques, défini des mesures d'atténuation et des directives générales et mis en place des mécanismes de coordination, afin de garantir que l'appui apporté par l'ONU respecte pleinement cette politique.

45. Le 29 mai, la chef du BANUH a présenté au Représentant spécial et au commandant de la force les conclusions de l'évaluation générale et préliminaire des risques et examiné avec eux les mesures d'atténuation recommandées, en réaffirmant le principe du partage des responsabilités entre les entités de l'ONU et la Force de répression des gangs dans la conduite de leurs opérations. Le 5 juin, le Département de l'appui opérationnel et le BANUH ont chacun adressé une lettre au Représentant spécial, exposant les mesures convenues et fournissant une liste détaillée des mesures d'atténuation recommandées. Le BANUH a fourni des orientations générales et des conseils techniques, concernant notamment la formation dispensée en cours de mission et l'examen des cadres réglementaires applicables¹, et aidé la Force de répression des gangs à appliquer les exigences en matière de contrôle du personnel en tenue.

46. Par ailleurs, le BANUH a collaboré avec de hauts responsables haïtiens afin de faciliter l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains. Les 5 et 8 mai respectivement, la Police nationale d'Haïti et les Forces armées d'Haïti ont désigné des responsables de haut niveau ayant pour mission de veiller à l'application de cette politique.

47. Conformément à la résolution 2814 (2026) du Conseil de sécurité, le Forum de coordination des hauts responsables sur Haïti, composé des dirigeants du BINUH, du BANUH et de la Force de répression des gangs, a été créé le 14 avril. Coprésidé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef du BINUH et le Représentant spécial de la Force, le Forum se réunit toutes les deux semaines afin de faciliter l'échange d'informations, la coordination et l'harmonisation des activités complémentaires.

¹ Les mises à jour du cadre de référence pour Haïti et de ses indicateurs sont compilées et mises en ligne à l'adresse <https://psdata.un.org/dataset/BINUH-Framework>.

48. Le BANUH a encore renforcé les cadres juridiques et administratifs nécessaires à l'exécution de son mandat. À la suite de la signature, le 2 mai, de l'accord sur le statut de la mission entre le BANUH et le Gouvernement haïtien, la mission a poursuivi la mise en place des dispositions relatives aux procédures douanières, à la fiscalité, aux mouvements du personnel et du matériel et au soutien opérationnel. Le BANUH a également poursuivi son dialogue avec les autorités dominicaines concernant les dispositions visant à faciliter les opérations transfrontières, notamment les procédures d'évacuation médicale et la circulation du personnel et du matériel.

49. Le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti a été adapté afin de permettre l'exécution du mandat de la Force de répression des gangs. Ce fonds est principalement destiné à financer les prestations auxquelles a droit le personnel en tenue et d'autres activités menées à l'appui du mandat de la Force, notamment les évacuations sanitaires primaires. Au 8 juillet, au total, 15 États Membres s'étaient engagés à verser 223,5 millions de dollars de contributions volontaires ; 184,2 millions de dollars ont été reçus en espèces et d'autres contributions devraient être versées à l'avenir. Sur le montant total reçu, 67,5 millions de dollars ont été dépensés.

50. Afin d'atténuer les difficultés, le BANUH a renforcé ses mécanismes de coordination avec le Groupe permanent de partenaires, les États Membres contributeurs et les partenaires nationaux et internationaux concernés. Il a également renforcé les dispositifs de planification et de communication afin de mieux harmoniser les besoins opérationnels en constante évolution avec la constitution des forces, l'état de préparation des infrastructures et les calendriers de déploiement, tout en continuant à soutenir l'expansion progressive des opérations de la Force de répression des gangs et à gérer les attentes concernant les délais de mise en œuvre et les besoins en ressources. Le BANUH continue aussi de mettre en œuvre des mécanismes de soutien provisoires afin de combler les lacunes et d'assurer la continuité des opérations, permettant ainsi à la Force de disposer de l'ensemble des capacités prévues par les normes applicables des Nations Unies relatives au matériel appartenant aux contingents, malgré les difficultés rencontrées dans certains cas, lorsque des contingents sont arrivés sans le matériel convenu au préalable.

V. Les femmes et la paix et la sécurité

51. Du 1^{er} mars au 31 mai, le dispositif de surveillance, d'analyse et de signalement du BINUH a enregistré 825 faits de violences sexuelles commis par des individus armés, concernant 853 victimes (807 femmes, 45 filles et 1 homme). Les violations les plus fréquentes étaient les viols collectifs (84 %). Bien que 45 % des faits se soient produits avant la période considérée, les entités des Nations Unies n'en ont été informées que plus tard, ce qui met en évidence les obstacles que rencontrent les personnes rescapées qui cherchent à accéder aux mécanismes de soutien et de signalement.

52. Au cours de la même période, le groupe de la protection, par l'intermédiaire de son forum de coordination en matière de violence de genre, a enregistré 1 880 cas de violence de genre signalés par les partenaires humanitaires, dont 71 % concernaient des viols ou des agressions sexuelles. Les entités des Nations Unies ont continué de coordonner leurs activités d'appui complémentaires. Les cliniques mobiles du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont distribué 1 580 trousseaux d'intervention pour les cas de viol et kits dignité dans les zones touchées par l'insécurité et les déplacements de population.

53. Le BINUH et le HCDH ont continué de soutenir les mécanismes de coordination mis en place dans six commissariats de police à Port-au-Prince et dans l'Artibonite en établissant des liens entre les unités de police spécialisées dans la violence sexuelle et

fondée sur le genre et les prestataires de services communautaires, afin de renforcer les mécanismes d'orientation et l'aide apportée aux rescapées. Dans ce cadre, 120 personnes ont bénéficié de services coordonnés de soins de santé, d'assistance juridique et de soutien psychosocial. De plus, 28 agents de la Police nationale d'Haïti (10 hommes et 18 femmes) ont été formés à l'accueil des victimes et à leur orientation vers des prestataires de services, ainsi qu'à la gestion adéquate des dossiers. En avril, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont apporté leur soutien à des initiatives complémentaires de promotion de l'accès à la justice au Cap-Haïtien et dans huit juridictions des départements du Nord et du Sud : des activités de coordination interinstitutionnelle ont été menées et le Barreau de Port-au-Prince a formé 39 agents d'aide juridique (dont 11 femmes) et 36 avocats (dont 31 femmes). En mai, 54 juges et magistrats (45 hommes et 9 femmes) issus de 8 des 10 juridictions d'Haïti ont également renforcé leurs compétences en matière d'enquêtes et de poursuites concernant les affaires de violences sexuelles liées aux gangs. Ces efforts ont permis de renforcer les mesures de lutte contre la violence de genre axées sur les victimes.

54. Le 22 mai et le 1^{er} juillet, le Gouvernement a ouvert à Port-au-Prince (département de l'Ouest) et à Jérémie (département de la Grande-Anse) deux des quatre foyers d'accueil prévus, destinés à offrir aux rescapées de violence sexuelle et fondée sur le genre une protection intégrée, un accompagnement psychosocial, des conseils juridiques et des services d'orientation.

55. Le 26 mai, le Forum du leadership des jeunes en Haïti, soutenu par le PNUD, a renforcé la participation des jeunes à la gouvernance, à la vie civique et aux processus électoraux. Ce forum, qui a rassemblé 1 694 jeunes (741 femmes et 953 hommes), a abouti à la création d'un conseil consultatif des jeunes visant à renforcer la participation des jeunes et des femmes à la prise de décision.

VI. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables

Situation socioéconomique

56. Le 2 juin, le Gouvernement a adopté le budget révisé, qui repose sur la prévision que la croissance négative continuera en 2026 (1,9 %) : l'enveloppe globale a ainsi été portée à environ 2 761 millions de dollars, soit une hausse de 4,28 % par rapport au budget initial, financée en partie par des emprunts auprès de la Banque centrale. Cette augmentation concerne principalement la justice (hausse de 147 % des investissements), la défense (hausse de 38 %) et une nouvelle ligne budgétaire de 45 millions de dollars consacrée aux activités électorales, ainsi que des incitations ciblées en faveur de la transformation économique, notamment dans le domaine des énergies renouvelables. Face aux chocs pétroliers, le Gouvernement a ajusté les prix des carburants, introduit des mesures d'atténuation en faveur des opérateurs de transport en situation de vulnérabilité et adopté des mesures visant à limiter les dépenses et à mobiliser des recettes. La promulgation du décret sur l'exploitation minière, le 30 mars, a suscité des préoccupations parmi certaines organisations de la société civile quant à la transparence du cadre de gouvernance minière, notamment en ce qui concerne les procédures d'octroi de licences, la gestion des recettes et les garanties environnementales.

57. Le 28 mai, le Premier Ministre a réaffirmé la priorité accordée au relèvement économique lors du lancement du plan de développement à moyen terme pour les départements du nord du pays, auquel l'équipe de pays des Nations Unies a contribué sous la direction technique de la Banque interaméricaine de développement.

58. Les 18 et 19 avril, le Ministère de l'environnement a organisé une table ronde de haut niveau avec des entités des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres partenaires, afin d'examiner une feuille de route articulée autour de quatre axes : la gestion des déchets, la réhabilitation écologique, la gouvernance environnementale et le financement de l'action climatique. Un projet pilote de cinq ans visant à prévenir la criminalité grâce à une gestion durable des ressources naturelles, qui associe la gestion responsable de l'environnement à la stabilisation, a été annoncé à cette occasion.

59. En mai, le Gouvernement, les employeurs et les syndicats ont signé un programme national d'une durée de deux ans axé sur le dialogue social, la gouvernance du travail, l'emploi, les moyens de subsistance et la protection sociale, ayant pour objectif l'inclusion des jeunes, des femmes et des personnes déplacées. Le 28 mai, la CNUCED a lancé une série de webinaires consacrés à la promotion de l'investissement et de l'entrepreneuriat, dans le but de renforcer les capacités du Ministère du commerce et de l'industrie ainsi que d'autres institutions.

Protection sociale et sécurité alimentaire

60. L'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire pour le mois d'avril prévoit que 5,8 millions d'Haïtiens, soit 52 % de la population, seront confrontés à une situation de crise ou à une insécurité alimentaire aiguë encore plus grave entre mars et juin 2026, dont plus de 1,8 million de personnes en situation d'urgence. Le Programme alimentaire mondial a averti que les progrès fragiles pourraient être remis en cause par la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires liée à des facteurs externes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ses partenaires ont lancé un projet visant à aider 1 500 ménages ruraux, notamment des personnes expulsées et des familles déplacées, dans les départements du Nord et du Centre, grâce à la distribution de semences, à des transferts monétaires, à la remise en état des systèmes d'irrigation et à des formations à l'agriculture intelligente face au climat, avec un financement supplémentaire de 16 millions de dollars destiné à étendre la production alimentaire d'urgence au bénéfice de 326 000 personnes.

Protection de l'enfance

61. En mai, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés s'est rendue en Haïti et a souligné que les enfants associés à des gangs ou en conflit avec la loi avaient besoin d'interventions particulières et que les enfants rencontrés lors d'opérations de sécurité devaient être traités avant tout comme des victimes, et non comme des délinquants. Dans ce contexte, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le BINUH ont aidé le Ministère de la justice à transférer 13 enfants détenus qui seraient associés à des gangs dans un centre de transit, mis au point un outil d'évaluation de l'âge et achevé la reconstruction d'un centre de transit aux Cayes. Le recrutement et l'utilisation d'enfants par des gangs restent au nombre des violations graves recensées au moyen du mécanisme de surveillance et de signalement dédié créé en 2025.

VII. Services sociaux de base et résilience des ménages

Besoins humanitaires et accès aux services de base

62. La situation humanitaire a continué de se détériorer dans un contexte marqué par la violence des gangs, les déplacements massifs de population et les crises climatique et économique qui se chevauchent. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estime que 6,4 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population, ont besoin d'une aide humanitaire, dont 3,3 millions ont besoin d'interventions prioritaires.

Toutefois, le plan de réponse humanitaire 2026 pour Haïti reste gravement sous-financé, ce qui limite les opérations vitales et l'accès aux services essentiels. Au 15 juin, seuls 25 % des 880,3 millions de dollars nécessaires avaient été financés.

63. Les services sociaux de base restaient fortement perturbés par la violence, les déplacements et les déficits de financement. Entre janvier et avril, 16 366 enfants (8 535 filles et 7 831 garçons) ont bénéficié d'un traitement contre l'émaciation sévère, sur un total de 176 958 enfants ayant fait l'objet d'un dépistage de la malnutrition. Au cours de la même période, l'UNICEF a permis à 277 841 personnes d'avoir accès à l'eau potable, et fourni à 217 281 personnes des fournitures essentielles pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène, telles que des kits d'hygiène, des produits d'hygiène menstruelle et des kits contre le choléra.

64. Au 13 mai, 1,47 million de personnes (12 % de la population) étaient déplacées à l'intérieur du pays, un chiffre en hausse de 1 % depuis décembre 2025. Les femmes et les filles représentaient 54 % des personnes déplacées, et les enfants 51 %. La zone métropolitaine de Port-au-Prince a enregistré une hausse de 6 %, dépassant pour la première fois le seuil des 300 000 personnes déplacées, principalement en raison des violences sévissant à Cité-Soleil, tandis que le département de l'Artibonite a enregistré une augmentation de 5 %. La plupart des personnes déplacées dans le pays vivent toujours dans des familles d'accueil, mais dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, 69 % d'entre elles résident dans des camps improvisés. Le nombre de retours a augmenté pour atteindre 165 937 personnes, soit une hausse de 89 % depuis décembre 2025 qui confirme la tendance amorcée l'an dernier. Toutefois, la plupart des retours restent fragiles et ne peuvent être considérés comme durables, car de nombreuses personnes restent en proie à l'insécurité et continuent de n'avoir qu'un accès limité aux services de base et de faire face à l'absence d'une présence durable de l'État dans les zones de retour. Les besoins prioritaires restent l'alimentation, les moyens de subsistance, le logement, l'eau et l'assainissement et les soins de santé. En avril et en mai, 42 778 Haïtiens ont été renvoyés de force, dont 99 % de la République dominicaine ; l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a apporté son aide à 2 089 d'entre eux, dont 50 % étaient des femmes et des filles et 23 % des enfants.

65. À la suite des affrontements survenus à Cité-Soleil, qui ont entraîné le déplacement de 17 496 personnes entre le 10 et le 27 mai selon les données de suivi de l'OIM, plus de 20 acteurs humanitaires ont mené une intervention intersectorielle rapide. Environ 82 % des personnes déplacées ont trouvé refuge dans 33 sites répartis dans toute la capitale, parmi lesquels 21 camps improvisés et un centre de ressources communautaires ont été placés sous gestion groupée, et 28 sites ont reçu des services relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Au total, 5 633 lots de produits non alimentaires, 100 assemblages d'abri d'urgence et 370 kits dignité ont été distribués ; 9 610 personnes ont reçu une aide alimentaire ; plus de 390 consultations médicales ont été réalisées. Le FNUAP a renforcé les services de santé sexuelle et procréative et de lutte contre la violence fondée sur le genre dans les camps de déplacés, où les femmes et les filles constituent la majorité des personnes rescapées.

66. Les investissements en faveur du relèvement et de la résilience se sont poursuivis. Le PNUD a fait avancer la reconstruction du centre de santé de Maniche et la construction de six marchés publics et d'un réseau d'approvisionnement en eau potable à Saint-Michel-de-l'Atalaye, et achevé la construction de 100 logements destinés à des ménages vulnérables à Lahaie. L'Organisation panaméricaine de la Santé a assuré la continuité de services vitaux dans les domaines de la chirurgie, de la santé maternelle, de la malnutrition sévère, de la santé mentale et du soutien psychosocial, notamment au dernier hôpital central public encore opérationnel à Port-au-Prince, tout en renforçant la surveillance du choléra et les campagnes de vaccination de rattrapage dans les camps de déplacés.

VIII. Exploitation et atteintes sexuelles

67. Du 1^{er} mars au 30 juin, le BINUH n'a enregistré aucune allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant son personnel ou celui de missions précédentes des Nations Unies. Selon les données recueillies par le réseau de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, trois allégations d'exploitation et atteintes sexuelles ont été signalées par des membres du réseau.

68. De plus, le 6 mai, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire ont approuvé et signé le plan d'action du réseau national interinstitutions pour la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles ainsi que la lettre annuelle de la direction sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Les séances d'orientation sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ont rassemblé 675 participants, parmi lesquels des partenaires humanitaires et 400 membres du contingent tchadien de la Force de répression des gangs.

69. Les 17 et 18 juin, une session de formation sur le Protocole des Nations Unies sur la prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles a été organisée à l'intention des partenaires des Nations Unies et des prestataires de services. Par ailleurs, la Défenseuse des droits des victimes s'est rendue en Haïti en avril et a rencontré les principales parties prenantes, dont des personnes rescapées de faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles et des organisations de la société civile. Leurs discussions ont porté sur les défis à relever, les bonnes pratiques et les progrès réalisés en matière d'aide aux victimes.

IX. Observations

70. Alors que la violence et l'insécurité continuent de sévir en Haïti, il est essentiel que toutes les parties prenantes haïtiennes renouvellent leur engagement à régler les différends par des moyens pacifiques et à s'efforcer de progresser en vue de la tenue des élections et du rétablissement des institutions démocratiques. Dans ce contexte, l'adoption du décret électoral révisé visant à faire avancer les préparatifs électoraux et l'accord préliminaire conclu par les autorités nationales sur un budget électoral révisé constituent des avancées positives pour la poursuite de ces préparatifs. J'encourage les autorités nationales à continuer de travailler de concert à l'application des décisions clés relatives au calendrier électoral.

71. Lors de ma récente visite en Haïti, le 16 juin, j'ai eu l'occasion d'échanger avec des représentants de la société civile, notamment des organisations de jeunes et de femmes, qui ont souligné que l'amélioration durable de la situation de sécurité était une condition préalable essentielle à la tenue d'élections crédibles, inclusives et participatives. J'ai réaffirmé l'engagement de l'ONU à continuer d'appuyer les initiatives nationales visant à rétablir des institutions démocratiquement élues. À l'avenir, le BINUH continuera de jouer un rôle essentiel en facilitant et en soutenant un dialogue interhaïtien inclusif afin de faire avancer le processus politique et électoral et d'accélérer les efforts visant à mettre fin à la période de transition et à rétablir les institutions démocratiques. Le BINUH renforcera encore son appui technique au Conseil électoral provisoire et aux autorités nationales afin de faire avancer les préparatifs électoraux, tout en continuant à coordonner l'aide internationale dans ce domaine.

72. L'amélioration de la sécurité reste essentielle pour consolider les progrès durables sur le plan politique. Dans cette optique, il y a lieu de saluer l'engagement soutenu des autorités nationales en faveur du renforcement des capacités et de l'efficacité des forces de sécurité nationales, mais il reste essentiel de poursuivre les efforts de sécurité en cours afin de réduire fortement la capacité des gangs de semer la violence. Je me félicite donc du déploiement progressif de la Force de répression des gangs, qui montre que la

communauté internationale est déterminée à aider les Haïtiens à lutter contre la violence des gangs et à instaurer une stabilité durable. Dans mes échanges avec les responsables de la Force, j'ai pu constater les efforts déployés par les contingents sur le terrain ainsi que les progrès réalisés en matière de planification et de préparation opérationnelle. À mesure que la Force étend ses opérations, il sera tout aussi important de veiller à ce que toutes les opérations de sécurité soient menées dans le plein respect du droit international des droits humains.

73. La création et la mise en service du BANUH dans les délais fixés par la résolution [2793 \(2025\)](#), ainsi que le lancement des opérations de la Force de répression des gangs, ont constitué des étapes importantes dans la lutte contre l'insécurité. Je tiens à féliciter le BANUH, les États Membres contributeurs et les partenaires internationaux pour les efforts qu'ils déploient en vue de définir les dispositifs opérationnels, juridiques et logistiques et les mécanismes de contrôle nécessaires pour appuyer la Force. Je remercie également les Gouvernements haïtien et dominicain pour leur coopération et leur soutien, qui jouent un rôle déterminant dans l'exécution du mandat du Bureau. À l'avenir, les mécanismes de coordination récemment mis en place entre le BINUH, le BANUH, la Force de répression des gangs, les autorités haïtiennes et d'autres partenaires internationaux et régionaux resteront essentiels pour garantir la cohérence entre les volets politique, sécurité et humanitaire, conformément à la résolution [2814 \(2026\)](#) du Conseil de sécurité.

74. Le respect constant de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, y compris la mise en œuvre des mesures d'atténuation convenues, permettra également de réduire au minimum le risque de préjudice pour la population et de garantir que l'appui apporté par les entités Nations Unies à la Force de répression des gangs soit fourni conformément aux principes des Nations Unies et aux normes internationales.

75. Durant la période qui s'annonce, il faudra déployer des efforts soutenus pour permettre l'expansion des opérations de la Force de répression des gangs, face à des problèmes de sécurité en constante évolution. À mesure que le déploiement se poursuit et que les besoins opérationnels évoluent, il deviendra de plus en plus important de maintenir une cohérence entre la constitution des forces, l'état de préparation des infrastructures et la fourniture de l'appui. À cet égard, le déploiement en temps voulu du personnel et du matériel, ainsi que des capacités de soutien logistique autonome et autres capacités facilitatrices adéquates, revêtiront une importance cruciale. Par ailleurs, la capacité du BANUH à s'acquitter de son mandat restera tributaire d'un financement suffisant, prévisible et durable. J'appelle donc les États Membres à continuer de soutenir le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ainsi que les efforts déployés par le Bureau pour fournir l'appui logistique, administratif et opérationnel nécessaire dont la Force de répression des gangs a besoin pour s'acquitter efficacement de son mandat.

76. Je tiens à féliciter la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion pour ses efforts soutenus et son engagement en faveur d'une vision nationale en matière de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, ciblant particulièrement les enfants associés aux gangs armés et les jeunes risquant d'être recrutés, comme il ressort de l'élaboration de sa feuille de route. Dans ma lettre du 29 mai adressée au Conseil de sécurité sont présentés un éventail d'options envisageables et les coûts y associés pour l'appui que l'ONU et la communauté internationale pourraient apporter à l'exécution d'un programme de désarmement, de démantèlement et de réinsertion dirigé par les Haïtiens ainsi que pour le soutien à la mise en œuvre de la réforme de la justice, au renforcement du contrôle interne et à la lutte contre l'impunité. Cette approche continuera d'être adaptée en fonction des décisions prises par les autorités haïtiennes, afin que l'aide reste contrôlée par les autorités nationales et réponde à l'évolution des priorités. J'invite les États Membres à examiner les options par étapes, élaborées en concertation avec les autorités nationales, et les coûts y associés, et à s'engager à travailler dans le cadre d'un fonds d'affectation spéciale

pluripartenaires afin de garantir des financements coordonnés, flexibles, prévisibles et durables, en phase avec les priorités nationales.

77. Je salue les progrès accomplis dans la lutte contre l'impunité, avec la création de deux unités judiciaires spécialisées, indispensables pour rétablir la confiance du public dans le système judiciaire. J'appelle les autorités haïtiennes à les rendre pleinement opérationnelles, conformément au droit international des droits humains et aux meilleures pratiques, avec le soutien de la communauté internationale, et à garantir la sécurité des juges et des tribunaux, qui est essentielle à leur bon fonctionnement. Le BINUH, en collaboration avec le HCDH, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres partenaires, apportera son soutien à ces unités dans le travail qu'elles effectueront afin de renforcer les capacités nécessaires pour identifier et poursuivre efficacement les auteurs de crimes graves, y compris les violences sexuelles.

78. Je salue les efforts déployés récemment par les autorités haïtiennes pour renforcer la protection des femmes et promouvoir leur participation à la vie publique, notamment grâce aux centres d'accueil récemment ouverts pour apporter un soutien intégré aux femmes à Port-au-Prince et à Jérémie, ainsi qu'aux dispositions du décret électoral visant à faciliter la participation des femmes aux opérations électorales. J'encourage la poursuite des mesures prises pour que ces engagements donnent lieu à des avancées concrètes en matière de protection, de leadership et de participation des femmes à tous les niveaux.

79. La situation humanitaire en Haïti reste catastrophique, marquée par des niveaux alarmants d'insécurité alimentaire, de déplacements internes et de violence sexuelle. Au cours de ma visite, j'ai observé les efforts déployés sur le terrain par les entités des Nations Unies et d'autres partenaires humanitaires. Alors que les conditions de sécurité continuent de se détériorer et que les besoins humanitaires deviennent plus pressants, j'appelle tous les États Membres à augmenter leurs contributions au plan de réponse humanitaire pour Haïti, qui reste gravement sous-financé.

80. Une mobilisation internationale coordonnée et durable demeure indispensable. Je demande aux États Membres de fournir les ressources nécessaires et d'harmoniser leur aide avec les priorités définies au niveau national afin de consolider les progrès réalisés en matière de sécurité, de créer les conditions nécessaires pour mettre fin à la transition et rétablir les institutions démocratiques, et de favoriser la stabilisation et le relèvement socioéconomique. Le BINUH, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires internationaux, continuera d'user de ses bons offices pour appuyer les initiatives menées par les Haïtiens afin de répondre aux besoins immédiats en matière de sécurité et de remédier aux causes profondes de l'instabilité. Je réaffirme l'engagement de l'Organisation d'accompagner Haïti sur la voie d'une stabilité durable, du rétablissement de la démocratie et du développement durable.